

lets" (1) ont été puisés en substance, sinon totalement, à deux sources primitives : "au compte-rendu du transport de la pierre fait par Mr Luc Désilets, curé", et publié, le 7 avril 1879, dans le "Journal des Trois-Rivières"; puis à la "Déclaration solennelle du Révérend Ls. Eug. Duguay, vicaire", contre-signée, sous la foi du serment, par six paroissiens du Cap, témoins oculaires des faits rapportés : M. M. Firmin Cadotte, Flavien Bourassa, Joseph Dubord, Joseph Longval, Isaïe Rocheleau et Onésime Toupin.

Nous reproduirons ces deux pièces telles qu'elles se lisent (2) respectivement aux pages 16-22 et 157-179 de notre cahier intitulé : "Documents du Rosaire". Le lecteur jugera mieux ensuite de la légitimité de nos conclusions.

#### PREMIERE SOURCE.

"Un fait remarquable et digne d'être conservé dans la mémoire des populations de ce district vient d'avoir lieu au Cap de la Madeleine.

Les habitants de cette localité avaient un temple à construire pour remplacer l'ancienne église, bâtie il y a près de deux cents ans, devenue trop petite pour contenir tous les paroissiens. L'automne dernier cette paroisse fit lever deux cents toises de pierres au sud du fleuve en face de l'ancienne, afin de commencer la nouvelle construction au printemps.

Le Cap est un promontoire sablonneux où l'on ne trouve aucune pierre.

On comptait sur un pont de glace pour traverser la pierre du sud, la seule que l'on pouvait aisément se procurer. Mais le pont de glace se fit devant les Trois Rivières, et laissa le fleuve parfaitement libre devant le Cap.

---

(1) "Le Pont de glace, dit : Pont des Chapelets", article inséré dans les annales de mars 1892, et reproduit dans celles d'octobre 1910, page 214; "Précis historique du Sanctuaire de Notre-Dame du Très-Saint-Rosaire, par Mgr F. X. Cloutier", annales de novembre 1904, page 260; "Précis Historique du Sanctuaire du Cap de la Madeleine, par M. Ls. Eug. Duguay", annales de septembre 1913, page 176-188; "Les Pèlerinages à Marie et spécialement celui du Cap", annales de février 1905, etc.

(2) Nous prions les puristes de ne pas trop s'arrêter à la forme 1